

Numéro spécial

ALERTE VIGILANCE !

Présence de chenilles processionnaires urticantes sur la zone de loisirs de l'Avant-Garde

Des nids de chenilles processionnaires ont été constatés sur la base de loisirs de l'avant-garde. Pour votre sécurité, celle de vos enfants et de vos animaux domestiques, nous vous demandons d'éviter de vous promener sur le Plateau de l'Avant-Garde. Une entreprise spécialisée interviendra ces prochains jours pour traiter les différentes zones infectées.



Qu'est-ce qu'une chenille processionnaire ?

Ces Chenilles Processionnaires possèdent des poils urticants microscopiques en forme d'harpon qui provoquent des réactions cutanées importantes, boutons, démangeaisons, lésions oculaires et respiratoires.

Comment reconnaître une chenille processionnaire ?

Elles sont heureusement facilement identifiables ; les chenilles processionnaires ont une abondante pilosité elle-même reliée à une glande qui contient son venin. Il y a trois caractéristiques permettant de l'identifier :

- ⇒ une pilosité abondante
- ⇒ une couleur brune avec des tâches orangée
- ⇒ une tête noire.



Quels sont les dangers occasionnés par la chenille processionnaire ?

Les problèmes sanitaires causés par les chenilles processionnaires lors de contacts directs ou indirects sont plus ou moins violents suivant la sensibilité des individus et la quantité de poils reçus. Les plus vulnérables sont les enfants et les animaux domestiques.

Que dois-je faire en cas de contact direct ou indirect avec la chenille processionnaire ?

La principale mesure de prévention consiste à limiter l'exposition aux poils de chenilles :

- > éviter d'aller sous les arbres porteurs de nids ;
- > ne pas toucher les chenilles ou leurs nids ;
- > éviter de se frotter les yeux en cas d'exposition ;
- > ne pas laisser jouer les enfants à proximité d'un arbre atteint ;
- > éloigner les animaux de compagnie ;
- > porter des vêtements protecteurs dans les zones infectées.



En cas de doute prenez une douche et changez de vêtements. Si des problèmes subsistent malgré ces mesures, ne pas hésiter à consulter son médecin traitant. Si des signes sont visibles sur votre animal domestique, consulter rapidement un vétérinaire ou les urgences vétérinaires pour les animaux ou le centre anti-poison au 04.78.87.10.40

Plus d'infos sur le site de l'Agence Régionale de Santé Grand Est : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/chenilles-urticantes-0>